

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE**



---

## **DÉLIBÉRATION N°2023-131 - CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS**

---

Le 12 décembre 2023, à dix-huit heures quarante-et-une minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	20
Excusés	13

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD  
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE  
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI  
Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON - M. Sébastien COIRRE - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD  
M. André THIBAudeau

**Excusés :**

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)  
Mme Valérie ROSE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)  
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
Mme Souad TERRASSIN (pouvoir à Mme Nadège BLANCHARD)  
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à M. André THIBAudeau)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)

**Secrétaire de séance :**

Mme Nadège BLANCHARD

**Rapporteur :**

Mme Danielle CORNET, Maire

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

### ❖ **Services Entretien, ménage des bâtiments**

Compte tenu de l'augmentation de l'activité des services Entretien, ménage des bâtiments et Restauration scolaire, certains postes d'agents non titulaires initialement créés à temps non complet nécessitent aujourd'hui d'être renforcés de façon à répondre au mieux aux besoins du service.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est proposé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire des postes suivants:

- un poste d'adjoint technique à temps non complet 24/35<sup>ème</sup> sera valorisé à raison d'un temps complet.
- un poste d'adjoint technique à temps non complet 27/35<sup>ème</sup> sera valorisé à raison d'un temps non complet 32/35<sup>ème</sup>.
- un poste d'adjoint technique à temps non complet 21/35<sup>ème</sup> sera valorisé à raison d'un temps non complet 25/35<sup>ème</sup>.
- un poste d'adjoint technique à temps non complet 20/35<sup>ème</sup> sera valorisé à raison d'un temps non complet 27,5/35<sup>ème</sup>.

Afin de pourvoir au remplacement de la responsable du service entretien, ménage des bâtiments, le recrutement d'un agent non titulaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de rédacteur territorial, à compter du 2 janvier 2023 a été décidé en décembre 2022 pour une durée d'un an. Compte tenu des besoins du service, il est proposé de renouveler ce contrat pour une période de 3 ans.

### ❖ **Service Exploitation technique**

Suite au départ à la retraite d'un agent en décembre 2022, un agent contractuel a été recruté. Dans le cadre de ce recrutement, un poste d'adjoint technique contractuel a été créé par délibération municipale, en date du 14 décembre 2022, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les besoins du service Exploitation technique justifient toujours le recours à un agent supplémentaire. Aussi, il est proposé de renouveler, pour une nouvelle année, la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au sein de ce service.

### ❖ **Service Animations, vie associative, sports (AVAS)**

Les besoins de renfort du service AVAS en matière d'organisation, de programmation, de coordination des manifestations associatives et des événements de la ville sont devenus permanents. Un agent contractuel positionné sur un grade de rédacteur a été recruté en janvier 2023, pour une période d'un an. Compte tenu des nécessités du service, il est proposé de renouveler le contrat pour une période de 3 ans.

### ❖ **Service Salle de spectacles Carré d'argent**

Le contrat du chargé de médiation culturelle et de billetterie au Carré d'argent, conclu en avril 2021, arrivera à son échéance au 31 décembre 2023.

La mission de médiation culturelle a pour objet de renforcer, de créer du lien entre la programmation du Carré d'argent et les Pont-Châtélains et de créer des synergies entre les acteurs locaux (associations, groupements d'habitants, structures intercommunales...). Les actions menées depuis avril et jusqu'à aujourd'hui ont déjà porté leurs fruits aussi bien en termes de médiatisation des projets menés par le Carré d'argent qu'en termes de remplissage de la salle. Le contrat en cours acte un temps de travail annualisé sur la base d'un temps complet, catégorie B.

Compte tenu de la nécessité de poursuivre les actions de médiation entreprises, il est proposé de prolonger le poste de « chargé de médiation culturelle et billetterie » de catégorie B, en CDD à temps complet pour 3 années supplémentaires.

### ❖ **Service Propreté Urbaine**

Afin de développer et d'améliorer son activité, l'équipe du service Propreté Urbaine doit être renforcée. Il est donc proposé de créer un poste d'agent d'entretien de la voirie communale contractuel à temps complet. Ce besoin de renfort est prévu pour une durée d'un an, à compter de la date de recrutement.

## ❖ Poste de Manager du commerce

Les commerces, l'artisanat et les services de proximité constituent des activités essentielles à la vitalité et à l'attractivité d'un territoire. Afin d'amplifier le soutien aux commerçants et dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », il est proposé le recrutement d'un manager du commerce. Sous l'autorité du Directeur général des services, cet agent sera chargé d'interagir avec l'ensemble des commerçants, artisans, associations de commerçants et tous les partenaires intervenant dans le développement commercial. Il devra animer, soutenir et dynamiser le tissu commercial et artisanal de la ville.

Afin de pouvoir recruter cet agent, il est proposé la création d'un poste d'agent contractuel, sur le grade d'attaché territorial, pour une période de 3 ans.

## DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> De créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 14 juillet 2024
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 32/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 14 juillet 2024
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 25/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 14 juillet 2024
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 27,5/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 14 juillet 2024
- 3 postes de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 3 ans.
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet à compter du recrutement de l'agent pour une durée d'un an.
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet à compter du recrutement de l'agent pour une durée de 6 mois.
- 1 poste d'attaché territorial à compter du recrutement du candidat pour une durée de 3 ans.

> D'inscrire au budget les crédits correspondants.

> D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 13 décembre 2023

Le secrétaire de séance,  
Nadège BLANCHARD

Le Maire,  
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2023
- De la publication ou notification le : 13/12/2023

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*